

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 15**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 8**

Le 4 octobre 2023, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles :

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

Villaroger :

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Nicolas MORIN

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Paul PELLECUER donne pouvoir à Thierry GAIDE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Serge REVIAL donne pouvoir à Capucine FAVRE

### **EXCUSÉS**

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Jean-Claude FRAISSARD**

**2023- 134 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 SUR LA GESTION PAR DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS (DSP) DE LA MAISON FUNÉRAIRE DE BOURG-SAINT-AURICE**

En date du 3 décembre 2018 n°2018-99, le conseil communautaire a autorisé le président à signer un contrat de Délégation de Services Publics par affermage avec la société OGF en vue de la gestion de la Maison Funéraire située à Bourg-Saint-Maurice pour une durée de 5 ans.

Il convient d'approuver le rapport annuel du délégataire pour l'année 2022, joint en annexe.


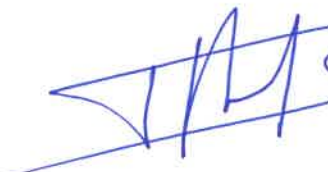
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** du rapport 2022 du délégataire de la maison funéraire de Haute-Tarentaise tel que présenté en annexe.

**Yannick AMET**

Président



# Chambre Funéraire

Rapport d'activité

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 073-247300254-20231005-VF\_2023\_134-DE

Berger  
Levrault

**BOURG-SAINT-MAURICE**



## SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC .....	3
1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ....	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation .....	3
1.1.2. Autorité délégante .....	3
1.1.3. Déléataire .....	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants .....	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat .....	3
1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE .....	4
1.2.1. Les services fournis .....	4
1.2.2. Les installations .....	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant .....	4
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER .....	5
2.1. COMPTE DE RESULTAT .....	5
2.1.1. Les règles comptables .....	5
2.1.2. Compte de résultat .....	6
2.1.3. Commentaires du compte de résultat .....	7
2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS .....	8
2.2.1. Etat de variation de patrimoine .....	8
2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué .....	8
2.2.3. Programme contractuel d'investissements .....	8
2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année .....	8
2.2.5. Inventaire des biens de retour et des biens de reprise .....	8
2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS .....	9
2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité .....	9
2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels .....	9
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ..	10
3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE .....	10
3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES ADMISSIONS .....	12
3.2.1. Evolution du nombre annuel d'admissions .....	12
3.2.2. Evolution du nombre mensuel d'admissions .....	13
3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE .....	13
3.3.1. Registre d'appréciation du service .....	13
4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE .....	14
4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE .....	14
4.2.1. Les horaires d'ouverture .....	14
4.2.2. Les moyens en personnel .....	14
4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER .....	15
4.3.1. Les tarifs des prestations du service public .....	15

## 1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

### 1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

#### 1.1.1. Objet et étendue de la délégation

Gestion de la chambre funéraire de la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise, située Montée du Pré Saint Jean à Bourg-Saint-Maurice.

#### 1.1.2. Autorité délégante

Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise, rue Saint-Pierre – BP01  
73700 Bourg-Saint-Maurice

#### 1.1.3. Délégué

OGF  
Société anonyme au capital de 40,904,385 €  
RCS Paris B 542 076 799  
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris  
Habilitation n°18-75-0001

#### 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET  
Directeur délégué : M. Raphaël CAMPION  
Directrice de secteur opérationnel : Stéphane LEVALLOIS

#### 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat d'affermage de cinq (5) ans à compter du 15 décembre 2018, soit jusqu'au 14 décembre 2023.

## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Constituent des fournitures, des services et des prestations exercées dans le cadre de la délégation de gestion et au titre de la convention, les rubriques suivantes :

- L'admission en chambre funéraire,
- La réception et l'exposition, avant inhumation ou crémation, des corps des personnes dont décès n'a pas été causé par une maladie contagieuse obligeant à la mise immédiate en cercueil simple ou hermétique,
- L'accueil des familles des défunts.

### 1.2.2. Les installations

La chambre funéraire de Bourg-Saint-Maurice est constituée :

- d'une partie publique comprenant :

- un hall d'accueil des familles,
- deux salons de présentation des corps,
- une salle de cérémonie omniculture pouvant faire office de salon de présentation,
- des toilettes réglementaires avec accès pour personnes handicapées.

- d'une partie technique comprenant :

- un laboratoire, pour la présentation des corps, équipé de cases réfrigérées pour leur conservation,
- une partie garage et atelier permettant le déchargement des corps à l'abri des regards.

### 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Le délégataire exploite le service à ses risques et périls.

Les frais d'entretien et de nettoyage de la chambre funéraire et le coût des mesures de mise en conformité ultérieures à la mise en service des locaux sont à la charge du délégataire.

Les frais de consommation d'eau et d'électricité, de maintenance du matériel (extincteur, téléphonie, télécopie, etc.) ainsi que le déneigement des accès à l'établissement et entretien courant des espaces verts sont également à la charge du délégataire.

## 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

### 2.1. COMPTE DE RESULTAT

#### 2.1.1. Les règles comptables

La chambre funéraire de Bourg-Saint-Maurice n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, assurances) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2022 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

## 2.1.2. Compte de résultat

	2021	2022
<b>PRODUITS</b>		
* Admission en cellules réfrigérées <i>Nombre de passages</i>	16 559 € 99	22 512 € 135
* Service réservé aux professionnels (salle technique) <i>Nombre de passages</i>	4 513 € 55	6 895 € 84
* Salons d'exposition: <i>Forfait 2 heures</i> <i>Nombre de passages</i>	10 413 € 402 € 5	13 767 € 482 € 6
<i>Durée supérieure</i> <i>Nombre de passages</i>	10 011 € 47	13 285 € 64
* Salle de cérémonie <i>Nombre de passages</i>	0 € 0	61 € 1
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>31 486</b>	<b>43 235</b>
<b>CHARGES</b>		
* Consommables (eau, électricité)	1 758 €	3 107 €
* Entretien engins	90 €	236 €
* Entretien courant du matériel	2 359 €	3 555 €
* Déneigement & entretien des espaces verts	1 133 €	1 167 €
* Redevance annuelle forfaitaire	9 000 €	9 000 €
* Autres taxes	11 279 €	6 687 €
* Frais divers de gestion (téléphone, assurance)	107 €	107 €
* Charges de personnel	6 727 €	9 449 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>32 453 €</b>	<b>33 307 €</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>3 439 €</b>	<b>3 577 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 406 €</b>	<b>6 350 €</b>
<b>IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS (25%)</b>	<b>0 €</b>	<b>1 588 €</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-4 406 €</b>	<b>4 763 €</b>



### 2.1.3. Commentaires du compte de résultat

#### 2.1.3.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation GESCO.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, il y a eu d'après le registre **135 admissions** contre 99 en 2021

#### 2.1.3.2. Charges d'exploitation

<b>CALCUL DES CHARGES AFFERENTES A L'ANNEE 2022</b>		
<b>Entretien du matériel</b>		<b>3 554.78 €</b>
Maintenance climatisation	3 177.78 €	
Réparation de la porte	298.00 €	
Maintenance du défibrillateur	79.00 €	
<b>Entretien engins</b>		<b>236.25 €</b>
Bureau Veritas	236.25 €	
<b>Charges de personnel</b>		<b>9 448.65 €</b>
Nombre d'heures : 3 par passage	405	
Calcul du coût salarial horaire	23.33 €	
<b>Consommables (eau, électricité)</b>		<b>3 107.07 €</b>
Eau	119.18 €	
Electricité	2987.89	
<b>Déneigement, entretien espaces verts</b>		<b>1 166.53 €</b>
50 heures de main d'œuvre	1 166.53 €	
Achat de matériel	0.00 €	
<b>Frais divers de gestion</b>		<b>106.90 €</b>
Téléphone, assurance	106.90 €	
<b>Autres taxes</b>		<b>6 687.00 €</b>
C.F.E.	2 187.00 €	
Impôts locaux	4 500.00 €	
<b>Redevance annuelle</b>		<b>9 000.00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>33 307.18 €</b>

#### Dotations aux amortissements

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

## 2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

### 2.2.1. Etat de variation de patrimoine

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Dotations année 2022	Amortissements cumulés	Vnc
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	972.62	364.68	638.19	334.43
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ ST JEAN JOURS IMMOS CVC CAPEX	01/04/2021	322.14	120.84	211.47	110.67
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	29/01/2021	418.74	147.84	283.83	134.91
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ ST JEAN CVC CAPEX NMONOBLOC SUR CELLULES FRIGO	01/01/2021	6 038.50	2 070.36	4 133.63	1 904.87
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN REMPLACEMENT EXTRACTEUR LABO CRITAIR	07/05/2020	2 307.70	644.00	1 707.52	600.18
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2020	418.74	114.20	314.12	104.62
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2019	538.84	115.46	432.94	105.90
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN IMPRESSION ALU BLANC CHASSIS BOIS	01/04/2017	1 842.00	0.00	1 842.00	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN STORE CALIFORNIEN GRIS	01/04/2017	1 176.00	0.00	1 176.00	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN 3 MINI CHAINES + 3 CADRES NUM.	01/04/2017	1 642.35	0.00	1 642.35	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN SIGNALÉTIQUE EXTERIEURE	01/04/2017	2 461.00	0.00	2 461.00	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN DIVERS MOBILIER	01/04/2017	16 779.79	0.00	16 779.79	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN DEMOLITION ET EVACUATION INTERIEURE	01/04/2017	3 232.68	0.00	3 232.68	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN BUREAU ETUDE COMPTE RENDU CHANTIER	01/04/2017	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN MENUISERIE INTERIEUR	01/04/2017	9 936.37	0.00	9 936.37	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN REFECTION DES SOLS	01/04/2017	7 285.60	0.00	7 285.60	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN TRAVAUX DE PEINTURE	01/04/2017	8 681.81	0.00	8 681.81	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN TRAVAUX ELECTRIQUES	01/04/2017	10 817.86	0.00	10 817.86	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN DIVERS PLATRERIE ET PLOMBERIE	01/04/2017	497.00	0.00	497.00	0.00
BOURG SAINT MAURICE MONTÉE DU PRÉ SAINT JEAN JOURS IMMOBILISES	01/04/2017	1 108.86	0.00	1 108.86	0.00
BOURG SAINT MAURICE 76 ROUTE DE MONTRIGON GROUPE MONOBLOC SUR CLIM DE LA MF	18/09/2015	2 332.41	0.00	2 332.41	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>82 811.01</b>	<b>3 577.38</b>	<b>79 515.43</b>	<b>3 295.58</b>

### 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

#### 2.2.2.1 Conformité des installations de la chambre funéraire

La chambre funéraire a été contrôlée par Bureau Veritas :

Contrôle	Date du contrôle
Contrôle électrique	01/02/2022
Contrôle levage	02/09/2022

#### 2.2.2.2. Travaux d'entretien de la chambre funéraire

Il n'y a pas eu de travaux d'entretien de la chambre funéraire.

#### 2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Il n'y a pas de programme contractuel d'investissement.

#### 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Aucune dépense de cette nature en 2022.

#### 2.2.5. Inventaire des biens de retour et des biens de reprise

Au terme de la convention, les travaux de mise en conformité des locaux et les aménagements intérieurs entrepris par le délégataire pour l'accomplissement et l'exécution du service public pendant la durée de la convention resteront dans l'état où ils seront acquis par la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise et ne pourront faire l'objet d'aucune indemnisation.



## **2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

### **2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité**

Néant.

### **2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels**

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan.

### 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

#### 3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1er janvier 2023, la France compte 68 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2022, après + 0,4 % en 2021 et + 0,3 % en 2020. En 2022, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à + 56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

En 2022, 723 000 bébés sont nés en France (selon les estimations réalisées fin novembre 2022), soit 19 000 de moins qu'en 2021 (- 2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, le nombre de naissances avait augmenté, dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie. Le nombre de naissances avait tout d'abord chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il était né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de fortes incertitudes économiques avaient pu inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. Le rebond des naissances qui avait suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée durant le second semestre, avaient permis de dépasser le niveau des naissances de l'année 2020. En janvier 2022, les naissances reculent à nouveau, neuf mois après le troisième confinement, et augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022. Le nombre de naissances en 2022 est ainsi le plus faible depuis 1946.

#### Un nombre toujours élevé de décès dû à la poursuite de la pandémie et aux canicules

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). La hausse entre 2019 et 2022 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires de fin 2022 à 667 000 décès, de la manière suivante : + 29 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 21 000 dus à la tendance à la baisse des quotients de mortalité et + 46 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 48 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé (43 000 décès de plus que le nombre attendu) malgré les effets positifs de la campagne de vaccination. La pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

#### L'espérance de vie en 2022 reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à 2020). Du fait de sa forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

En 2021, l'espérance de vie, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

**En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus**

Au 1er janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus (figure 6). Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

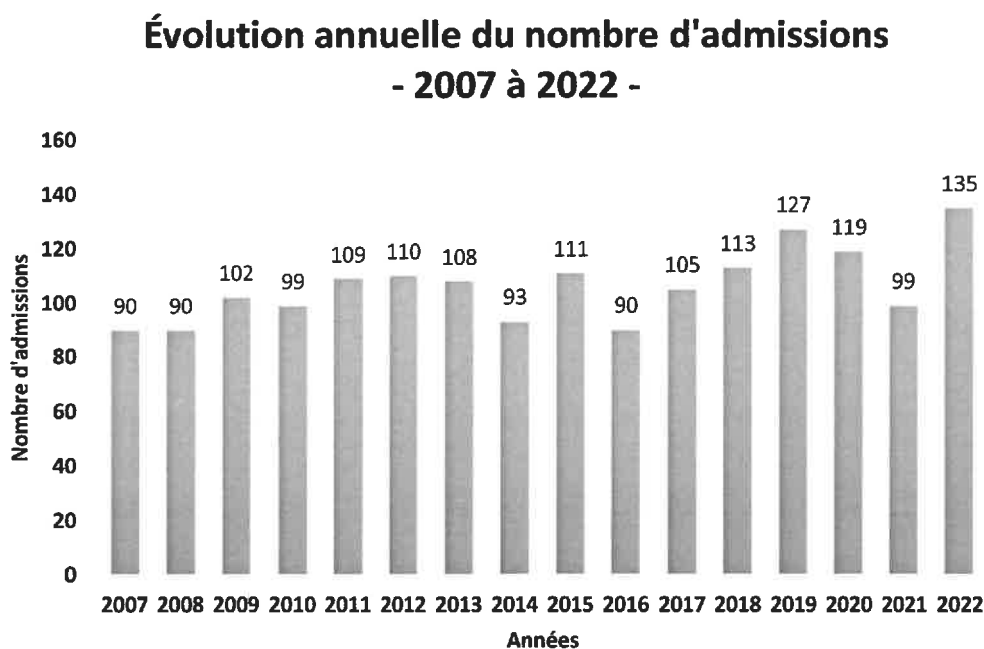
Source : INSEE - Bilan démographique 2022 - Insee Première révisé par OGF suite à mise à jour du 27 janvier 2023 par Insee - Décès 2022

### 3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES ADMISSIONS

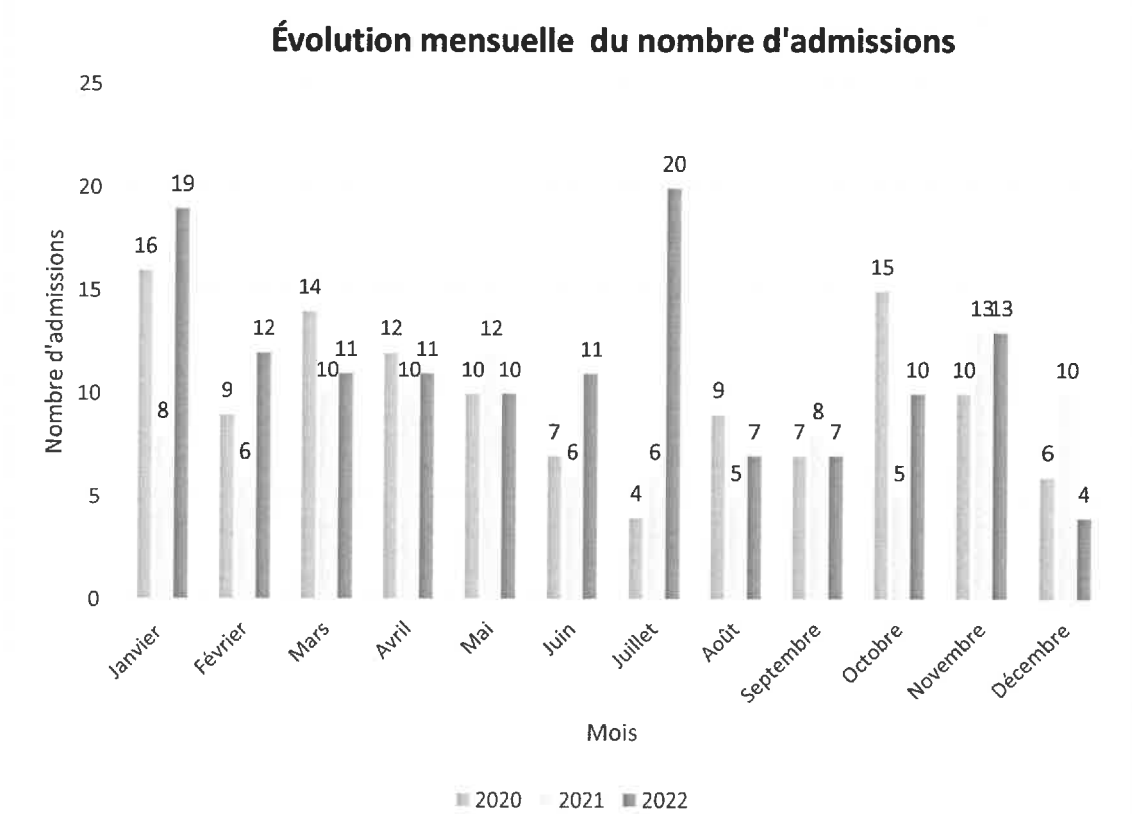
L'exploitation du registre des admissions tenu à la chambre funéraire a permis de procéder aux analyses suivantes :

#### 3.2.1. Evolution du nombre annuel d'admissions

Le nombre d'admissions réalisées au cours de l'année 2022 est de 135 contre 99 en 2021.



**3.2.2. Evolution du nombre mensuel d'admissions**



**3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE**

**3.3.1. Registre d'appréciation du service**

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil de la chambre funéraire. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service.

## 4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

### 4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

#### 4.2.1. Les horaires d'ouverture

La chambre funéraire est accessible aux familles 7 jours sur 7 et 24h/24h, par l'intermédiaire d'un digicode.

#### 4.2.2. Les moyens en personnel

Le personnel de l'agence de Bourg-Saint-Maurice assure la tenue quotidienne du site :

- accueil des familles,
- présentation des défunts,
- entretien des installations techniques.

Il dispose d'un véhicule de transfert de corps sans cercueil.

Une permanence est assurée de jour comme de nuit, 24h/24h. La chambre funéraire est accessible aux familles 7 jours sur 7 et 24h/24h, par l'intermédiaire d'un digicode.

Le personnel de la chambre funéraire est encadré pour :

- la tenue du planning des salons et l'accueil téléphonique,
- la gestion administrative de l'activité : facturation, suivi clients, paiement des factures, comptabilité, gestion des tiers.

OGF assure également l'encadrement de la chambre funéraire par ses équipes des directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction de la communication, de la qualité et les services juridiques ainsi que le département travaux, concourent par leur expertise dans leur domaine respectif à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.



### 4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

#### 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués du 15 décembre 2021 au 14 décembre 2022 ont été les suivants :

Désignation	Tarifs au 15 décembre 2021		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
<b>ADMISSION</b>			
Admission et mise à disposition des installations techniques	170.53 €	34.11 €	204.64 €
<b>SEJOUR ET PRESENTATION EN SALON</b>			
Forfait 2h	80.33 €	16.07 €	96.40 €
Durée supérieure (jusqu'à 3j)	217.39 €	43.48 €	260.87 €
<b>LOCATION DE SALLES</b>			
Location de la salle de cérémonie	61.44 €	12.29 €	73.73 €
Location du laboratoire (réservé aux opérateurs funéraires)	85.07 €	17.01 €	102.08 €

A partir du 15 décembre 2022, les tarifs pratiqués ont été les suivants :

Désignation	Tarifs au 15 décembre 2022		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
<b>ADMISSION</b>			
Admission et mise à disposition des installations techniques	174.40 €	34.88 €	209.28 €
<b>SEJOUR ET PRESENTATION EN SALON</b>			
Forfait 2h	82.15 €	16.43 €	98.58 €
Durée supérieure (jusqu'à 3j)	222.32 €	44.46 €	266.78 €
<b>LOCATION DE SALLES</b>			
Location de la salle de cérémonie	62.83 €	12.57 €	75.40 €
Location du laboratoire (réservé aux opérateurs funéraires)	87.00 €	17.40 €	104.40 €